Se syndiquer, c'est déjà agir !

LE SNES, UN OUTIL INDISPENSABLE
au service de la profession
et du Service Public d'Éducation

Avec le SNES, rendre attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et nos conditions de travail :

Pour une vraie politique de **pré-recrutements**, pour des **carrières revalorisées** pour tous, pour une vraie réforme de la formation des maîtres, parce **qu'enseigner ça s'apprend**...

Avec le SNES défendre une autre réforme du Service public d'Éducation :

Disposer de **moyens** permettant la réussite des élèves, la formation de citoyens et une réelle offre de formation.

Le SNES, des équipes de militants informant, accompagnant et défendant les syndiqués :

Le SNES est l'outil et la propriété de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.
Dans les établissements, c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener. **A chaque niveau**, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler une grande majorité des adhérents et au-delà la majorité de la profession. Le SNES est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler plus largement.
Tous nos militantes et militants sont des enseignants en charge de classes, qui connaissent la réalité du métier au quotidien.

Grâce à la confiance des collègues, le SNES est majoritaire, en voix et en sièges.

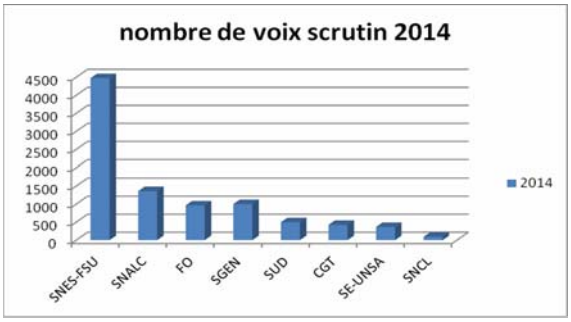

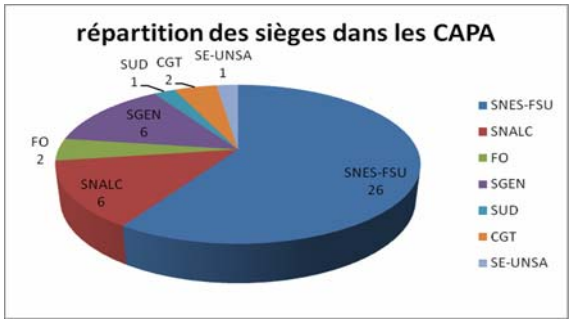

La réduction d'impôts est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 115 € (certifié 3ème échelon) ouvre droit à 75,90 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc, au bout du compte, que 39,10 €. Il est possible de payer en **6 prélèvements fractionnés.**

Si vous n'êtes pas imposable, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt !

Un service réservé aux syndiqués

- Rendez-vous à l'adresse http://www.versailles.snes.edu/Contact
- Après vous être authentifié comme syndiqué (identifiant à 6 chiffres et code de 4 lettres), le formulaire vous permettra de rédiger un mail à l'attention de la section académique.
- D'une part, nous saurons immédiatement qu'il s'agit d'un mail envoyé par un syndiqué, et il sera à ce titre traité en priorité.
- D'autre part, les informations (catégorie, discipline, établissement...) extraites du fichier des syndiqués et envoyées automatiquement avec le message nous éviteront des recherches complémentaires et permettront une réponse plus précise tout en facilitant le travail des militants.

Défense des personnels et syndicalisation

Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend tous les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous.

Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que **seuls les syndiqués du SNES** lui apportent.

Chacun comprendra donc que le SNES accorde une priorité à ses syndiqués en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

COMBATIF ET CONSTRUCTIF, AVEC VOUS.
LE SNES-FSU, UN SYNDICAT DE TERRAIN, PRÉSENT TOUS LES JOURS AUX CÔTÉS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION.